

**PROVINCE DE QUÉBEC**35<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 18 DÉCEMBRE 1997

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 18 décembre 1997*

Aujourd'hui, à quatorze heures douze minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- |                    |  |                    |  |
|--------------------|--|--------------------|--|
| n <sup>o</sup> 39  | Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui ( <i>titre modifié</i> )                               | n <sup>o</sup> 164 | Loi modifiant la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires                              |
| n <sup>o</sup> 151 | Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires   | n <sup>o</sup> 177 | Loi modifiant la Loi sur la recherche des causes et des circonstances des décès                    |
| n <sup>o</sup> 154 | Loi modifiant la Loi sur la protection de la santé publique  | n <sup>o</sup> 178 | Loi sur l'abolition de certains organismes   |
| n <sup>o</sup> 157 | Loi modifiant la Loi sur la sécurité du transport terrestre guidé  | n <sup>o</sup> 184 | Loi concernant la rémunération des juges   |
| n <sup>o</sup> 160 | Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports et d'autres dispositions législatives   |                    | La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur. |
| n <sup>o</sup> 163 | Loi modifiant la Loi sur le curateur public et d'autres dispositions législatives relativement aux biens soumis à l'administration provisoire du curateur public |                    |  |